

Chapitre 2 : Quelle action publique pour l'environnement ?

Mme Osenda

Le programme officiel :

Quelle action publique pour l'environnement ?	<ul style="list-style-type: none">- Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit.- Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale).- En prenant l'exemple du changement climatique :<ul style="list-style-type: none">- connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ;- comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.
--	--

Le plan du chapitre :

Introduction : Le changement climatique : Quelles conséquences ?

Activité 1 : Le réchauffement climatique et ses conséquences.

1) De la construction des questions environnementales comme problème public à leur mise à l'agenda politique.

Document 1 : Problème public et agenda politique : quelle relation ?

Document 2 : « L'affaire du siècle »

Document 3 : Les différentes échelles de l'action publique pour l'environnement

2) Les principaux instruments des politiques climatiques

Activité 1 : Les externalités, la taxation et la subvention (Rappels de 1ère)

Document 4 : les effets de la taxation

Activité 2 : Rappels sur le fonctionnement des marchés concurrentiels/et questions préparatoires à l'étude du document 5.

Document 5 : Le marché des quotas

Activité 3 : Un instrument qui repose sur la contrainte.

3) Les difficultés de préservation des biens communs

Activité 4 : Rappels et questions préparatoires à l'étude du document 6

Document 6 : Les défis posés par les stratégies de passager clandestin

Document 7 : Les défis posés par les inégalités de développement

Introduction : Le changement climatique : quelles conséquences ?

Activité 1 : Le réchauffement climatique et ses conséquences.

Q1 : Rappelez les définitions des concepts de « réchauffement climatique » et « limites écologiques de la croissance économique ».

Q2 : Présentez trois conséquences du réchauffement climatique.

1) De la construction des questions environnementales comme problème public à leur mise à l'agenda politique

Document 1 : Problème public et agenda politique : quelle relation ?

Politique publique : éléments de définition

« Qu'entend-on par « politique publique » ? (...) Le concept de politique publique désigne l'ensemble des objectifs et des moyens mis en œuvre par une autorité publique et qui porte sur un domaine spécifique de la société et du territoire (environnement, logement...).

Une politique publique implique nécessairement une pluralité d'acteurs. (...) Les pouvoirs publics ne prennent jamais leurs décisions de façon complètement autonome et ils ne sont jamais seuls dans la conception et la définition des politiques publiques. D'autres acteurs interviennent, de façon plus ou moins explicite : il peut s'agir par exemple d'associations, de partis politiques, d'experts, d'entreprises... (...). Chacun va chercher à imposer la représentation du problème la mieux accordée à ses intérêts et à ses croyances, et le résultat va dépendre des ressources que chacun de ces groupes peut mobiliser pour influencer le pouvoir politique.

Une séquence de politique publique : le cas de l'inscription sur l'agenda

Pourquoi et comment un problème public va-t-il donner lieu à une politique publique ? Autrement dit, qu'est-ce qui va conduire l'Etat à se saisir d'une question et à se décider à intervenir ? (...)

La logique de l'agenda politique

Pour chercher à comprendre cette phase capitale où un problème devient un problème public, et pour comprendre ce qui pousse les autorités à intervenir et à agir, les chercheurs ont élaboré un concept très largement utilisé : celui d'agenda. On peut définir l'agenda comme l'ensemble des problèmes qui sont perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des pouvoirs publics. L'agenda c'est donc l'ensemble des problèmes qui font l'objet de l'attention des pouvoirs publics. (...)

La question est donc de savoir à travers quels mécanismes un problème public peut conduire à une intervention publique. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas de lien de causalité automatique entre la gravité d'un problème et le déclenchement d'une intervention publique. Par exemple, le phénomène de la pollution atmosphérique apparaît dès le 19^{ème} siècle, avec la révolution industrielle : pourtant les premières politiques de protection de l'environnement ne débutent que dans les années 1970.

Il n'y a donc pas de problèmes qui, par leur nature ou en raison de leur gravité, feraient automatiquement des « enjeux politiques ». Un problème devient politique lorsque des acteurs

parviennent à le faire inscrire à l'agenda politique. Il faut donc que des acteurs perçoivent le problème, s'en saisissent, le définissent et le portent devant les autorités. Deux facteurs favorisent l'inscription d'un problème sur l'agenda politique : le fait que les acteurs qui s'en emparent disposent de ressources importantes et le fait que la question mobilise un vaste public.

La transformation d'un problème en objet d'action publique est donc le produit d'une activité réalisée par tout un ensemble d'acteurs. »

Source : D'après « *Introduction à la sociologie politique* », J-Y. Dormagen et D. Mouchard, De Boeck, 5^{ème} éd pp 242-252.

Q1 : Un phénomène ou un évènement, est-il par nature un « problème » ?

Q2 : Qu'est-ce qu'un problème public ?

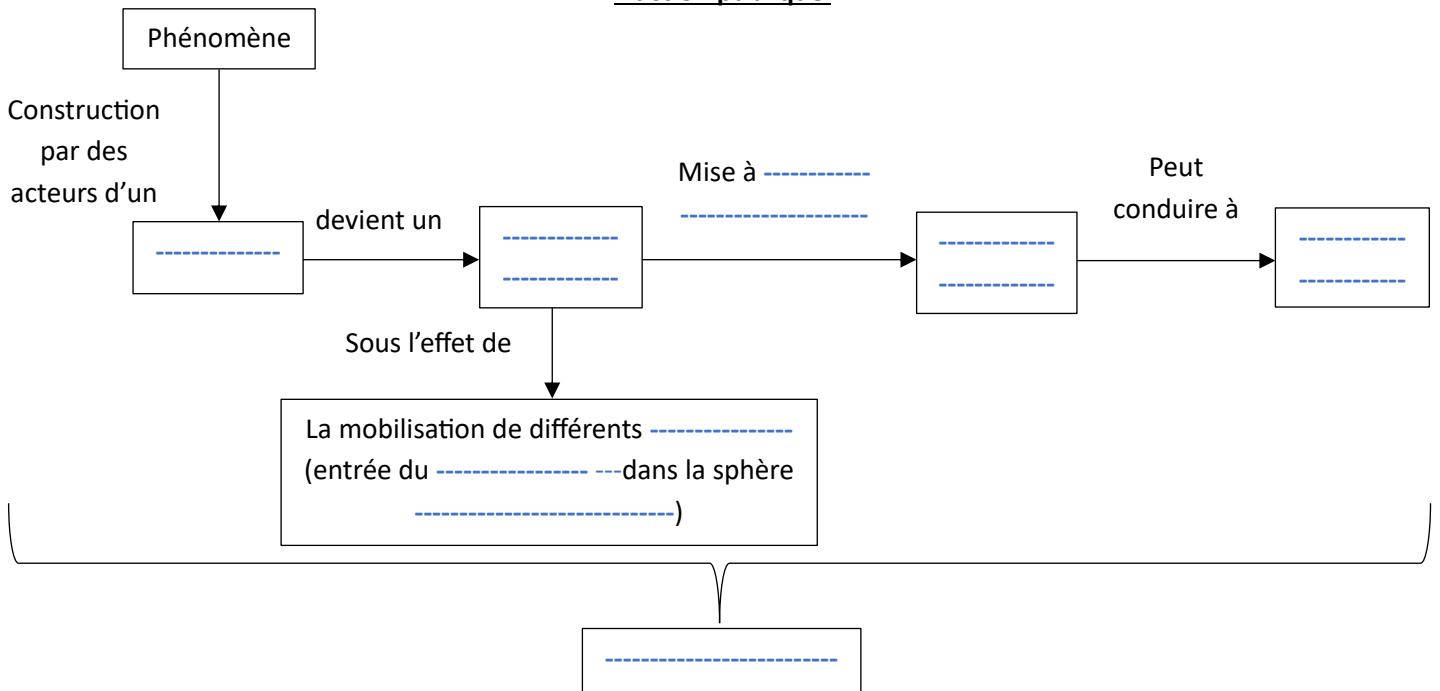
Q3 : Quels sont les acteurs qui participent à la construction d'un problème public ?

Q4 : Comment ces différents acteurs peuvent-ils participer à la construction des questions environnementales comme problème public ?

Q5 : Comment un problème public devient-il un problème politique ?

Q6 : Complétez le schéma ci-dessous.

L'action publique



Questions préparatoires à l'étude du document 2 :

Q1 : Les acteurs qui participent à la construction d'un problème public ont-ils forcément les mêmes intérêts ? Que peut-on en déduire ?

Q2 : Que peuvent faire entre eux les acteurs qui demandent l'abrogation d'une loi pour atteindre leur objectif ?

Document 2 : « L'affaire du siècle »

La justice reconnaît pour la première fois que l'Etat a commis une « faute » en se montrant incapable de tenir ses engagements de réduction des gaz à effet de serre.

« **Une victoire historique pour le climat.** » C'est peu de dire que le jugement rendu mercredi 3 février 2021 par le tribunal administratif de Paris a donné satisfaction aux associations de défense de l'environnement et à leurs avocats.

Deux ans après avoir recueilli plus de 2 millions de signatures en moins d'un mois – une mobilisation sans précédent en France –, pour dénoncer l'« inaction climatique » de l'Etat, « *L'affaire du siècle* » avait rendez-vous avec la justice. Les quatre ONG à l'origine de la pétition (Notre affaire à tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot) avaient déposé en mars 2019 un recours devant le tribunal administratif de Paris pour « carence fautive¹ » de l'Etat.

À l'issue de ce premier grand procès climatique en France la justice reconnaît pour la première fois que l'Etat a commis une « faute » en se montrant incapable de tenir ses engagements de réduction des gaz à effet de serre (GES) sur la période 2015-2018. Pour rappel, la France s'est engagée à diminuer ses émissions de 40 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 (...).

La France n'est en effet pas sur la bonne trajectoire. Dans son rapport annuel, publié en juillet 2020, le Haut Conseil pour le climat juge sévèrement la politique du gouvernement : « *Les actions climatiques ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des objectifs.* » Ainsi, les émissions de GES ont baissé de 0,9 % entre 2018 et 2019, alors que le rythme devrait être d'une diminution annuelle de 1,5 %, et de 3,2 % à partir de 2025 (...). »

Source : Le Monde, «« *L'affaire du siècle* » : l'Etat condamné pour « carences fautives » dans la lutte contre le réchauffement climatique », février 2021.

¹Carence fautive : fait pour une autorité (ici l'Etat) de ne pas accomplir un acte ou une action qu'elle l'obligation de faire, et dont l'abstention cause un préjudice (tort) à autrui.

Q1 : Rappelez la définition du concept de « coopération »

Q2 : Quels sont les acteurs mobilisés dans cette « Affaire » ?

Q3 : À l'aide du document, montrez que les différents acteurs qui participent à la construction d'un problème public entretiennent des relations de coopération et de conflit.

Questions préparatoires à l'étude du document 3 :

Q1 : Rappelez la définition du concept de capital naturel.

Q2 : Une dégradation locale de l'environnement comme par exemple la déforestation des Landes de Gascogne (en France), de l'Amazonie (au Brésil) peut-elle avoir des conséquences globales ? Pourquoi ?

Q3 : Des problèmes locaux (inondations, sécheresse...) peuvent-ils avoir des origines globales ?

Q4 : Quelle est la condition de l'efficacité de l'action publique pour l'environnement ? Pourquoi ?

Document 3 : Les différentes échelles de l'action publique pour l'environnement

« La gouvernance mondiale

C'est en 1972 que s'est tenue la première conférence sur le climat à Stockholm, aboutissant à la création du Programme des Nations unies pour l'environnement¹ (PNUE). Mais il est possible de considérer que la gouvernance mondiale de la question environnementale a été lancée lors de la conférence de Rio de 1992 qui a conduit à la tenue d'une conférence des parties² (Conference of parties, COP) annuelle à partir de 1994. Cependant, si à partir de cette date, le nombre de textes signés (mais pas nécessairement ratifiés³) a fortement augmenté (500 accords environ à ce jour), la cohérence d'ensemble n'existe pas. C'est pourquoi en 2010, le PNUE a proposé un certain nombre d'objectifs visant à renforcer cette gouvernance mondiale de l'environnement. (...) Suite à la COP 21, un accord a été conclu en vue de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour contenir le réchauffement climatique. Il s'agit d'engagements volontaires, non contraignants, dont chacun reconnaît qu'ils seront insuffisants pour contenir l'accroissement de la température moyenne sous le seuil de +2°C. (...)

Au niveau régional : le cas européen

Suite à la signature du protocole de Kyoto⁴ (1997), entrée en vigueur en 2005, des objectifs de réduction des GES ont été définis : il s'agissait de les réduire de 5,2% entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. L'Union européenne a été à la pointe de cet objectif, et elle l'a même dépassé. Pour cela des instruments ont été privilégiés : la réduction des normes d'émission de GES, en particulier pour les véhicules automobiles (...).

Au niveau local : le rôle des villes

L'urbanisation du monde va se poursuivre avec des prévisions à 70% de citadins en 2050. Or les émissions de CO₂ proviennent principalement des villes, du transport urbain et de l'habitat. Dès lors, les décisions et incitations locales peuvent sans doute jouer un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. D'abord en promouvant des transports propres puisque l'encombrement urbain est une des sources majeures des émissions de GES. Ensuite en repensant l'habitat à deux niveaux. L'ancien doit être rénové dans un objectif d'économie d'énergie ; le neuf doit correspondre à des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant davantage d'énergies propres que leurs besoins. (...) Agir au niveau local permet d'impliquer davantage les citoyens et de gagner leur adhésion. »

Source : D'après « *Economie, sociologie et histoire du monde contemporain* », sous la dir d'A. Beitone, 3^{ème} éd, pp. 328-331

¹**PNUE :** Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, également appelée ONU Environnement) est la plus haute autorité des Nations unies dédiée aux questions environnementales, puis au développement durable. Il a pour mission de coordonner les actions environnementales de l'ONU.

²Conférence des parties (COP) : La Conférence des Parties (COP) a été instituée lors de l'adoption de la **Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** : premier traité international sur le changement climatique) en 1992. Elle se réunit chaque année depuis **1995**. Elle rassemble notamment les représentants des États qui ont signé la CCNUCC. La COP a pour objectif de faire évoluer la CCNUCC en faisant le point sur l'application des engagements pris en faveur du climat, en les précisant, et en négociant de nouveaux engagements.

³Ratification : la ratification est l'acte par lequel l'Etat exprime son consentement définitif à être lié par le traité. L'Etat Partie doit alors respecter les dispositions du traité et les mettre en œuvre.

⁴Protocole de Kyoto : le protocole de Kyoto (ou accord de Kyoto), adopté en 1997, a mis en place un agenda pour réduire les émissions de GES des pays industrialisés. Cet accord officialise la prise de conscience des dangers liés au réchauffement climatique d'origine humaine et fixe l'objectif de réduction des GES afin de limiter la hausse de la température moyenne au niveau mondial. La conférence de Kyoto était la **troisième conférence des parties** signataires (COP3). Le protocole de Kyoto est entré en vigueur en 2005.

Q1 : Proposez une définition du concept de gouvernance mondiale.

Q2 : Quelle forme peut prendre l'action publique pour l'environnement au niveau mondial ? Européen, local ? Illustrer vos propos par des exemples.

2) Les principaux instruments des politiques climatiques

Activité 1 : Les externalités, la taxation et la subvention (**Rappels de 1^{ère}**)

Q1 : En réalisant leur production de biens ou services, les producteurs peuvent-ils avoir un impact négatif sur l'ensemble de la société ? Si oui lesquels ? Illustrer vos propos en prenant l'exemple de la compagnie aérienne Ryanair.

Q2 : Quels coûts les producteurs prennent-ils en compte dans leur choix de production ?

Q3 : Lorsque les producteurs font des choix de production, prennent-ils en compte dans leurs décisions le coût social de leurs actions ? Pourquoi ? Illustrer vos propos en reprenant l'exemple de Ryanair.

Q4 : Montrez que l'activité des compagnies aériennes est source d'externalité négative.

Q5 : En prenant l'exemple d'un apiculteur, montrez que les producteurs peuvent avoir un impact positif sur l'ensemble de la société.

Q6 : Lorsque les producteurs font des choix de production, prennent-ils en compte dans leurs décisions le rendement social de leurs actions ? Pourquoi ? Illustrer vos propos en reprenant l'exemple de l'apiculteur.

Q7 : Montrez que l'activité de l'apiculteur est source d'externalité positive.

Q8 : Comment l'Etat peut-il **inciter** les agents (producteurs et consommateurs) à prendre en compte dans leur choix de production et de consommation le coût social de leur activité ? Le rendement social ? Donnez des exemples.

Q9 : Quels sont les inconvénients et les avantages du recours à cet instrument (taxation/subvention) ?

Document 4 : les effets de la taxation

Effet d'une hausse de la taxe carbone sur le coût de l'énergie et sur les émissions de CO2 d'un échantillon d'entreprises représentatives de différentes branches¹

Données obtenues sur la base d'une hypothèse d'un quasi-doublement de la taxe carbone entre 2018 et 2022 - passant d'une valeur effective de 45 € la tonne de CO₂ à 86 €)

Indicateurs Intitulé de l'activité	Évolution du coût de l'énergie (en %)	Évolution des émissions de CO2 (en tonnes de CO2 par entreprise)	Évolution des émissions de CO2(en %)
Produits alimentaires	4,89	-46,47	-1,44
Boissons	4,38	-110,16	-3,44
Textiles	5,02	-21,08	-2,03
Articles d'habillement	4,76	-22,11	-2,70
Articles en bois	2,06	-21,16	-1,28
Papier	3,89	-71,57	-1,91
Matières plastiques	2,81	-16,00	-0,64
Equipements électriques	4,64	-25,15	-1,45
Machines et équipements	5,83	-22,48	-1,64
Véhicules automobiles	3,98	-13,06	-0,65

¹ **Branche** : une branche regroupe des entreprises qui exercent la même activité (même produit ou même groupe de produits).

Source : D'après Damien DUSSAUX, « Les effets conjugués des prix de l'énergie et de la taxe carbone sur la performance économique et environnementale des entreprises françaises du secteur manufacturier », OCDE, n°154, janvier 2020.

Q1 : À l'aide des données du document, vous comparerez l'impact qu'aurait une hausse de la taxe carbone sur le coût de l'énergie et sur les émissions de CO₂ des entreprises de la branche « Boissons » et des entreprises de la branche « Matières plastiques ».

Q2 : À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez comment la taxation

Activité 2 : Rappels sur le fonctionnement des marchés concurrentiels/et questions préparatoires à l'étude du document 5.

Q1 : Rappelez la définition du concept marché concurrentiel.

Q2 : Représentez graphiquement la courbe d'offre et de demande d'un marché concurrentiel ainsi que le point d'équilibre.

Q3 : Sur un marché concurrentiel, de quoi dépend la détermination du prix d'équilibre ?

Q4 : Comment varie le prix lorsque les quantités demandées d'un bien ou services deviennent supérieures aux quantités offertes ?

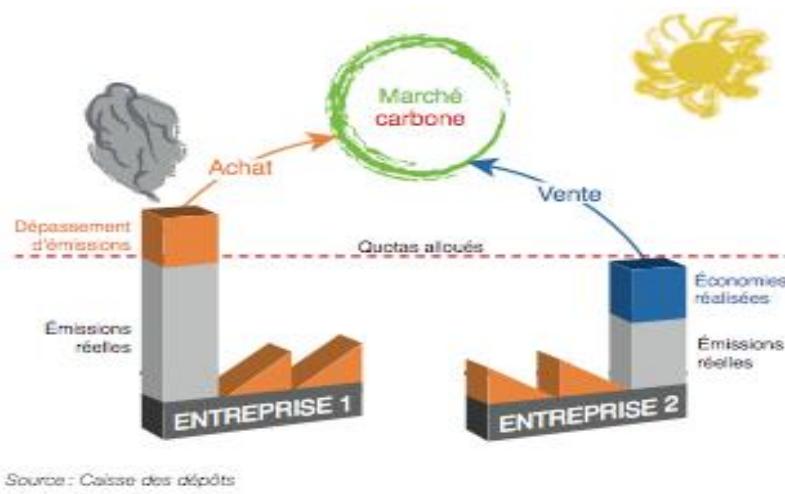
Q5 : En ayant recours au marché, comment pourraient-on inciter les producteurs à réduire leurs émissions de GES afin de lutter contre le changement climatique ?

Document 5 : Le marché des quotas

« L'autre manière de modifier les incitations privées, (...) consiste à modifier les droits de propriété privés pour y intégrer les sources des émissions polluantes : il s'agit alors, (...) de créer des « quotas d'émission », attribués selon une certaine procédure, aux agents à l'origine des effets que l'on cherche à combattre, et d'autoriser les échanges de ces quotas sur un marché. Généralement reconnue comme un instrument efficace, la création de « quotas d'émission » se heurte toutefois à plusieurs difficultés qui rendent sa généralisation problématique : d'une part, un tel mode suppose une capacité de contrôle importante, pour vérifier que les agents privés se conforment bien aux droits qu'ils ont acquis, ce qui rend la technique difficilement généralisable aux consommateurs privés, par exemple (...). En outre, le recours aux quotas négociables suppose, pour être vraiment efficace, que les autorités émettent une quantité totale de quotas suffisamment faible pour que les objectifs globaux de réduction d'émission soient respectés et que les quantités offertes de quotas ne soient pas supérieures aux quantités demandées. (...)

La solution de création de marché, présente l'avantage économique de permettre aux pouvoirs publics de fixer le volume global des émissions polluantes autorisées, et de laisser à la confrontation des quantités offertes avec les quantités demandées émanant (provenant) des divers émetteurs, le soin de déterminer le prix donc le coût encouru par une unité d'émission polluante. Que la distribution initiale des quotas d'émission soit gratuite ou payante, le prix s'établissant sur le marché, qui ne dépend que des quantités totales offertes et demandées, sera le même, et c'est son niveau seul qui importe pour les incitations auxquelles les émetteurs sont soumis. »

Source : D'après « *Economie de l'environnement et économie écologique* » J. Le Cacheux et E. Laurent, 2^{ème} éd, Armand colin, 2015, pp 68-70



Q1 : Rappelez les définitions des concepts de droit de propriété.

Q2 : Qu'est-ce que le « marché des quotas d'émission » ? Sur quoi repose-t-il ?

Q3 : Quelle est la condition de l'efficacité du marché des quotas d'émission ? Pourquoi ?

Q4 : Quels sont les avantages du marché des quotas d'émissions ?

Activité 3 : Un instrument qui repose sur la contrainte.

Q1 : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils obliger/contraindre les agents économiques à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement ?

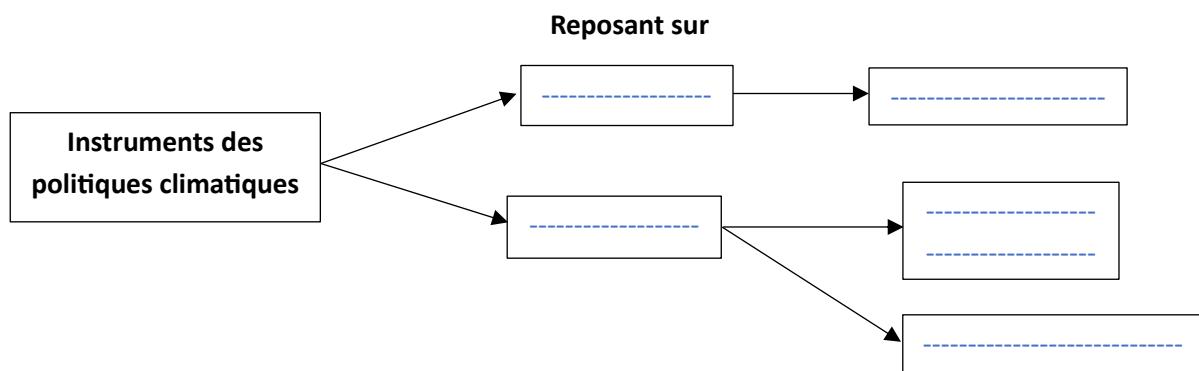
Q2 : Quelles sont les conditions pour que cet outil soit efficace ?

Q3 : Quels sont les avantages de cet instrument ?

Q4 : Quelles sont les limites de cet outil ?

Q5 : Complétez le schéma ci-dessous.

Les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement



3) Les difficultés de préservation des biens communs

Activité 4 : Rappels et questions préparatoires à l'étude du document 6

Q1 : Rappelez la définition des concepts de « bien commun » et de « stratégie du passager clandestin ».

Q2 : Qu'est-ce que la « Tragédie des biens communs ». Illustriez votre raisonnement (**Pré-requis 1^{ère}**)

Q3 : Sous quelle condition, la stabilité du climat peut-elle être considérée comme un bien commun ?

Q4 : Quelles solutions ont été mises en avant par les économistes pour éviter la tragédie des biens communs ?

Document 6 : Les défis posés par les stratégies de passager clandestin.

« Tragédie dans l'espace et tragédie dans le temps

Ces turpitudes¹ nationales illustrent la double tragédie du changement climatique, la tragédie à l'horizon temporel et la « tragédie des biens communs » (...). Non seulement l'essentiel des bénéfices et des efforts de réduction des émissions d'une nation ne se matérialiseront que dans un horizon temporel inaccessible aux générations présentes, mais en plus ces bénéfices iront pour l'essentiel à des citoyens d'autres pays. Comme pour le paysan utilisant des prés banaux pour faire paître ses animaux et qui ne tient pas compte de l'impact de ses décisions sur le bien-être des autres paysans, le décideur politique élu par les Français n'a pas d'incitation à tenir compte des bénéfices de ses décisions sur les

citoyens d'autres pays, puisqu'ils ne sont pas ses électeurs. Quand les scientifiques estiment qu'une tonne de CO₂ émise aujourd'hui en France ou ailleurs génère un dommage actualisé de 50 euros, il s'agit d'un dommage subi par l'ensemble des citoyens du monde, pas seulement par les Français. Si on devait se limiter à regarder ce que cette tonne émise par la France génère comme dommage aux seuls Français, on obtiendrait sans doute un prix du carbone une centaine de fois plus faible. (...)

Cette histoire illustre un état de fait dans tous les pays du monde, une version nationale du problème du passager clandestin. (...) Pourquoi m'embêter alors que mon voisin pourrait très bien faire le travail à ma place ? Dans la version dynamique de cette histoire, attendons plutôt que les autres se mettent à faire des efforts avant de nous y mettre nous-même. Bien entendu, à l'équilibre, personne ne fait rien et tout le monde perd. Ce dilemme est renforcé par ce que les économistes appellent le problème des fuites carbones. Imaginons que l'Europe soit seule dans le monde à imposer à l'ensemble de ses industries un prix du carbone à la hauteur du défi climatique. Quelles seraient les conséquences d'une telle situation ? (...) Le pire, c'est que ces sacrifices européens n'auront aucun effet sur le climat (...). »

¹Turpitudes : comportements honteux

Source : D'après « Le climat après la fin du mois », C. Gollier, puf, pp 197-203, 2019

Q1 : Montrez qu'en présence de biens communs, les stratégies de passager clandestin rendent difficile la détermination et la mise en œuvre d'accords internationaux visant à préserver ces biens ?

Q2 : En quoi la tragédie du changement climatique est-elle également une tragédie dans le temps ?

Q3 : Pourquoi peut-on dire que « si l'Europe est la seule à imposer un prix du carbone à la hauteur du défi climatique, ces sacrifices n'auront aucun impact sur le climat » ?

Document 7 : Les défis posés par les inégalités de développement.

« Les dernières décennies ont été marquées par une certaine convergence économique¹ entre pays, notamment portée par le développement rapide de l'Inde et de la Chine, bien que les taux de croissance du PIB demeurent bas dans certains pays africains (...). Dans le même temps, les émissions mondiales de gaz à effet de serre n'ont fait que croître, et on observe déjà un réchauffement moyen global de 1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle, ce qui a des conséquences importantes sur les inégalités de revenu. (...) Tant au niveau des pays qu'à celui des individus, ce sont en général les moins riches qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Les différents effets du changement climatique (vagues de chaleur, sécheresses, montée du niveau de la mer...) touchent de manière disproportionnée les moins riches. Ils risqueraient de ralentir la convergence espérée entre les pays et de rendre plus difficile la réduction des inégalités observée à l'intérieur des pays.

Par ailleurs, les inégalités économiques se reflètent dans les différences de contribution aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle globale. Les pays développés et les individus les plus riches, de par leur niveau de consommation, contribuent de manière disproportionnée à l'augmentation de la température. Il y a là une double peine : ce sont ceux qui risquent de subir le plus les conséquences du changement climatique qui contribuent le moins au problème (...) et réciproquement, les pays les plus responsables qui sont aussi les moins vulnérables.

¹**Convergence économique :** rapprochement entre des pays dont le niveau de développement est initialement différent

Source : Céline GUIVARCH et Nicolas TACONNET, « Inégalités mondiales et changement climatique », Revue de l'OFCE, 2020

Q1 : Rappelez la définition du concept d'inégalités de revenu.

Q2 : Pourquoi peut-on dire que ce sont généralement les pays les « *moins riches qui sont le plus vulnérables au changement climatique* » ?

Q3 : Depuis le 19^{ème} siècle, la responsabilité des pays dans les quantités de GES accumulées dans l'atmosphère est-elle la même ?

Q4 : Commentez la phrase soulignée.